Norske Skog

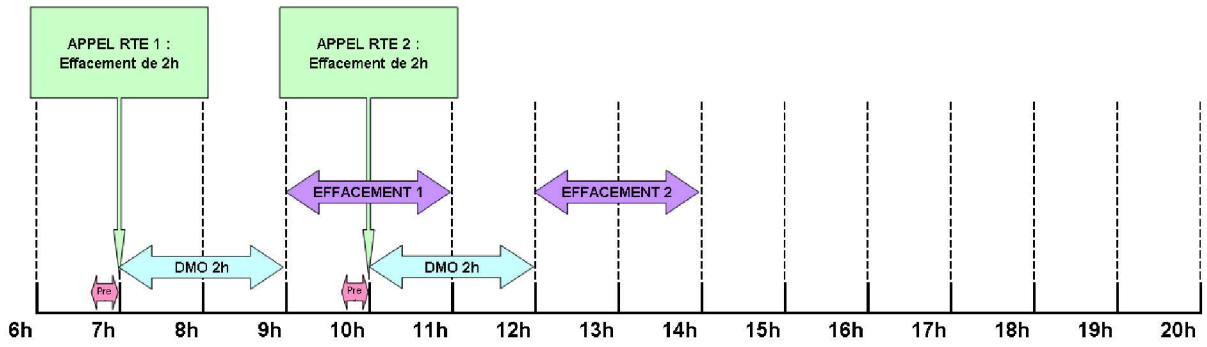
Réponse de Norske Skog Golbey à la deuxième consultation de RTE pour le nouveau dispositif AOCI

Vous trouverez ci-dessous les réponses de Norske Skog Golbey suite à la deuxième consultation du nouveau dispositif AOCI.

2.3. Contrôle du réalisé

Compte tenu de l'importance du paramètre h dans la formule d'interclassement des offres, les industriels sont amenés à travailler sur cette nouvelle contrainte. Lorsque des activations « en rafale » sont effectuées, on arrive à une incohérence au niveau de la puissance de référence et donc du contrôle du réalisé :

« lorsque le délai entre la fin d'une activation et le début de l'activation suivante sera inférieur à 30 minutes, la période de référence prise pour le contrôle du réalisé sera celle de la première activation »



1) Le délai entre la fin de la 1ere activation et le début de la deuxième activation est supérieure à 30 min et la puissance de référence 2 est prise pendant le 1er effacement !
2) Il faudrait ralonger ce délai à {DMO + 30min(calcul de Pref) + redémarrage du process}

3.4. Indisponibilités prévisionnelles

Il serait fort intéressant pour les industriels de pouvoir descendre l'échelle de temps à la journée. En effet, dans le cas d'une indisponibilité pour une seule journée, nous devons déclarer une semaine complète. Une plus grande flexibilité dans ce domaine permettrait d'augmenter la disponibilité des industriels pour le dispositif et de réduire le coût de ces indisponibilités.

4. Modalités financières

Afin d'augmenter la transparence de sélection des offres et la pérennité du dispositif, nous souhaitons que soient publiés les éléments suivants :

- l'enveloppe globale pouvant être atteinte pour l'année 2012 ainsi que les années précédentes.

Norske Skog Golbey SA

Addresse:
B.P. 109 Route Jean-Charles Pellerin
FR-88194 GOLBEY Cedex
France

Telephóne:
+33 329 68 68 68
Fax:
+33 329 68 68 63

- Les besoins en puissance du RTE

4.1. Prix variables

Pour certains industriels, les prix contractuels de fourniture peuvent être indexés au prix spot horaire. Or une sollicitation **non activée** oblige le site à consommer de l'énergie à des prix supérieurs au cap des 500 €/MWh (exemple du 09&10/02/2012) ou même à la moyenne des prix spot sur la plage de disponibilité. Ainsi, nous souhaitons que ce cap soit levé et que le prix variable ait un lien avec le prix spot **horaire maximal**, et non une moyenne.

4.4. Critère de sélection sur la durée de contractualisation

Il est regrettable de noter que ce critère pénalise les EDA qui participent déjà au mécanisme actuel. En effet, un acteur contractualisé jusque fin 2012 doit, s'il ne veut pas être pénalisé, s'engager sur une première période de 9 mois du 1er Janvier 2013 au 30 Septembre 2013 puis sur une seconde de 12 mois à partir du 1er Octobre 2013. Ceci implique un engagement de 21 mois !
L'idée serait donc de permettre aux acteurs déjà présents de pouvoir contractualiser pour 12 mois avec un début de contrat possible au 1er Janvier.

4.6. Nombre d'heures garanti

Ce paramètre semble avoir beaucoup trop d'importance comparé aux autres (1/5.5 comparé à ~0.85/1.15 pour les autres)

Autre remarque :

Norske Skog Golbey regrette que les modalités de l'AOCI soient de plus en plus complexes. En effet, derrière ces clauses contractuelles se trouvent des opérationnels, pour qui ces éléments deviennent de plus en plus difficile à gérer.

Norske Skog Golbey SA

Addresse:
B.P. 109 Route Jean-Charles Pellerin
FR-88194 GOLBEY Cedex
France

Telephóne:
+33 329 68 68 68
Fax:
+33 329 68 68 63